

# FICHE DE POSTE

## COORDINATEUR-RICE DE PARCOURS

### FONCTION

Coordinateur-riche de parcours

### REGROUPEMENT METIER

Infirmier-ière Diplômé-e d'Etat

### SERVICE - TERRITOIRE

Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC 28) - Eure-et-Loir

### PRÉSENTATION DU SERVICE



**APPUI SANTE 28 porte le Dispositif d'Appui à la Coordination d'Eure-et-Loir (DAC 28).**

Afin de contribuer à ce que toute personne bénéficie d'un parcours de santé adapté à ses besoins, le DAC répond à 2 missions :

- **L' appui aux parcours de santé individuels :**

- l'information, l'orientation des professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux ;

- l'appui à la coordination des parcours de santé que les professionnels estiment complexes (coordination simple, coordination complexe, coordination renforcée) ;

- l'accompagnement des personnes dans le cadre de coordination simple, renforcée et complexe.

- **L'appui à la structuration des parcours de santé :**

- soutien aux pratiques et initiatives professionnelles ;

- structuration de parcours de santé.

### DESCRIPTION

#### OPÉRATIONNELLE DU POSTE

**Le-la coordinateur-riche de parcours apporte son expertise multidimensionnelle dans le domaine sanitaire sur les situations de parcours de santé complexes. Il-elle participe avec l'équipe à l'analyse des situations et organise avec les professionnels du territoire un parcours de soins adapté aux besoins du patient. Sa formation initiale lui permet d'identifier les risques de rupture de soins, les freins et les leviers dans le parcours de santé complexe et d'accompagner l'élaboration d'outils pour le repérage et l'évaluation des situations complexes.**

**Information/Orientation :**

Le-la coordinateur-riche de parcours :

- informe, oriente les professionnels médicaux, sociaux et médico-sociaux vers les ressources du territoire les plus adaptées ;
- contribue à l'actualisation de l'annuaire des ressources du DAC 28 ;
- identifie les ressources du territoire en lien avec les champs d'intervention du DAC 28.

**Coordination de parcours de santé complexe :**

En lien étroit avec l'équipe du DAC 28, les professionnels de santé du territoire identifiés et via le logiciel métier, le-la coordinateur-riche de parcours:

- recueille les éléments nécessaires à l'étude d'une situation de coordination
- analyse la demande du professionnel interpellant le DAC 28 ;
- évalue les ressources/entourage professionnel (Médecin Généraliste, IDE..) et familial du patient ;
- réalise les primo-évaluations multidimensionnelles, évaluation de suivi, évaluation de sortie du dispositif DAC 28, etc. par téléphone, au domicile du patient ou sur un lieu d'hospitalisation. Les primo-évaluations sont réalisées en binôme ;
- participe aux staffs pluridisciplinaires pour analyser en équipe les besoins et demandes des professionnels dans la coordination de parcours, et organiser de manière effective les parcours de soins ;
- présente en staff chaque situation complexe dont il-elle à la charge pour échange/avis/décision collégiale ;
- organise la concertation des professionnels autour des besoins du patient : réunion de concertation interdisciplinaire de proximité (RCIP) ;
- planifie et déclenche les actions nécessaires à la coordination du parcours de santé du patient ;
- assure un suivi des actions et services mis en place ;
- réévalue la situation du patient ;
- participe à la mise en place ou à la réévaluation du Plan Personnalisé de Santé (PPS) du patient ou le Plan Personnalisé de Coordination en Santé (PPCS) ;
- assure le rapport de ses activités/ réalise ses transmissions et tient à jour les dossiers des patients.

### **Soutien aux pratiques et initiatives des professionnels :**

Le-la coordinateur-riche de parcours :

- participe au présentation du dispositif auprès des professionnels médicaux, sociaux et médico-sociaux ;
- fait le lien avec le-la chargé-e de mission pour la mise en place de partenariat ;
- participe aux réunions professionnelles et inter-professionnelles des territoires ;
- participe aux soirées d'échanges de pratiques, aux soirées thématiques, aux soirées d'informations ;
- participe à l'élaboration d'outils et de protocoles pour le repérage et l'évaluation des situations complexes et diffuse les outils et protocoles créés ;
- transmet les nouvelles réglementations, nouveaux protocoles, règles de bonnes pratiques etc. aux professionnels du territoire.

### **RELATIONS PROFESSIONNELLES**

Le-la coordinateur-riche de parcours aura des relations professionnelles avec l'ensemble des acteurs participant à la prise en charge des parcours de santé, sans que cette liste soit exhaustive :

- les professionnels médicaux, sociaux et médico-sociaux ;
- les services hospitaliers publics et privés, les établissements sociaux, médico-sociaux et les structures d'hospitalisation à domicile ;
- les structures d'aides, d'aide à domicile, les associations de patients ;
- les structures en lien avec l'habitat, les associations tutélaires, etc. ;
- les composantes et les partenaires.

### **LOCALISATION DU POSTE**

Poste basé à Chartres.

Déplacements habituels sur le département de l'Eure-et-Loir.

Déplacements occasionnels sur la région Centre-Val de Loire.

### **LIENS HIÉRARCHIQUES / LIENS FONCTIONNELS**

Liens hiérarchiques :

N+1 : cadre coordinateur-riche

N+2 : directeur-directrice en délégation du-de la président-e d'APPUI SANTE 28

Liens fonctionnels :

avec les autres salariés d'APPUI SANTE 28.

COMPÉTENCES REQUISES

**Profil : Infirmier-ière Diplômé-e d'Etat**

Domaine d'expertise attendu sur le poste :

- évaluation multidimensionnelle d'une situation ;
- conception et conduite d'un plan d'action personnalisé ;
- organisation et coordination des interventions pluridisciplinaires.

Maîtrise des outils informatiques et numériques.

Capacité rédactionnelle et bonne aptitude à la communication

Capacité d'écoute, bienveillance, et empathie.

Travail en équipe, autonomie, polyvalence, et dynamisme.

Confidentialité et discrétion.

Bonne connaissance des structures sanitaires et dispositifs du département et de la région.

Permis B.

RÉMUNÉRATION

Convention collective : Convention Collective Nationale des Etablissements Privés d'hospitalisation, de soins, de cure et de garde à but non lucratif du 31 octobre 1951 (FEHAP)

**Rémunération de 2 253,56 € à 2 690,53 € brut selon ancienneté**

5 semaines de Congés Payés

3 semaines de Congés Trimestriels

Complémentaire Santé

Prévoyance Incap-Inval-décès

Prévoyance Sécurité Sociale - Mal. Mat à partir de 1 an d'ancienneté

Durée du travail : 1 ETP 35h/semaine

Type de contrat : CDI

Modalités particulières de temps de travail lié à la mission : travail en soirée exceptionnel selon nécessité de service.

**Prise de fonctions : dès que possible**



**Modalités de candidatures et renseignements :**

Marilyn ROUME, directrice d'Appui Santé 28  
02.46.72.04.25 - m.roume@appuisante28.fr  
CV + lettre de motivation



<https://www.appuisante28.fr/>